

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU 29 septembre 2015**

Objet : Convention relative au versement d'une subvention à la FNCCR (Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies) au titre d'une action concernant l'étude de préfiguration de la mutualisation des réseaux d'initiative publique pour une meilleure coordination avec les opérateurs

L'an deux mille quinze, le vingt-neuf septembre à dix heures, le Comité Syndical du Syndicat Mixte DORSAL, dûment convoqué le dix-huit septembre, se réunit en session ordinaire, salle des Commissions n°2, à l'Hôtel du Département de la Haute-Vienne à Limoges, sous la présidence de Monsieur Alain LAGARDE, son Président.

En exercice : 15

Présents : 13

Votants : 13 Pour

Sont présents :

Mr Alain LAGARDE
Mme Guilaine JEANNOT PAGES
Mr Vincent TURPINAT
Mr Jean-Marie BOST
Mr Yves RAYMONDAUD
Mme Valérie SIMONET
Mme Hélène FAIVRE
Mme Hélène ROME
Mme Annie QUEYREL-PEYRAMAURE
Mr Christian HANUS
Mr Jean-Pierre BERNARDIE
Mr Eric CORREIA
Mr Michel JAULIN

Conseiller Régional du Limousin
Vice-Présidente du Conseil Régional du Limousin
Conseiller Régional du Limousin
Conseiller départemental Haute-Vienne
Vice-Président au Conseil Départemental Haute-Vienne
Présidente du Conseil Départemental Creuse
Vice-Présidente du Conseil Départemental Creuse
Vice-Présidente du Conseil Départemental Corrèze
Conseillère Départementale Corrèze
Adjoint au Maire à la Ville de Limoges
Conseiller Agglo Bassin Brive
Président Agglo Grand Guéret
Vice-Président Agglo Tulle

Sont excusés :

Mme Nicole GLANDUS (et son suppléant)
Mr Christian PRADAYROL

Adjointe au Maire à la Ville de Limoges
Conseiller communautaire Agglo Bassin Brive

Il est exposé aux délégués du Comité Syndical le rapport suivant :

La FNCCR et ses partenaires se proposent de consolider une vision stratégique pour l'avenir en essayant de faire partager au plus grand nombre leur analyse du domaine des Réseaux d'Initiative Publique. Ils souhaitent élaborer un modèle de mutualisation des RIP pour mieux coordonner la commercialisation, l'exploitation et également la gestion des infrastructures passives des collectivités territoriales.

Pour ce faire, ils veulent analyser la faisabilité financière, juridique, technique et opérationnelle de cette future mutualisation afin de bâtir un point d'entrée pour les utilisateurs de ces réseaux, bâtir une future plate-forme.

A ce titre, la FNCCR sollicite la candidature de cabinets de conseil ou de groupements de cabinets de conseil spécialistes du domaine numérique, des finances locales, de la régulation et ayant une culture juridique affirmée l'élaboration de structures publiques de mutualisation. Les candidats pourront proposer des méthodologies d'analyses spécifiques et devront préciser la durée nécessaire à la réalisation de l'étude ainsi que la date possible de son démarrage.

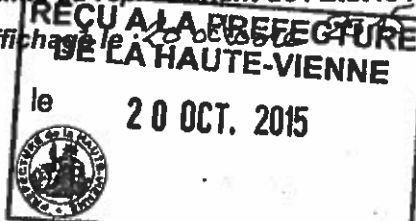
Un comité de pilotage constitué de la FNCCR et de ses partenaires suivra le déroulement de cette étude.

DORSAL est directement concerné par l'objet de cette étude. Il est proposé de participer financièrement à ce projet. Le montant de la subvention demandée est fixé à 5 000 euros TTC maximum.

Les délégués du comité syndical décident, à l'unanimité, de donner autorisation au Président exécutif pour signer la convention (voir projet ci-joint) ainsi que tout acte s'y rapportant.

Certifié transmis au représentant de l'Etat le :

Publié par affichage le :



Le Président exécutif de DORSAL,
Jean-Marie BOST